



Commission permanente sur les finances et l'administration

**Rapport d'étude publique et recommandations
sur le Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal
Exercice 2010**

Rapport déposé au conseil municipal
Le 22 août 2011

Ville de Montréal

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Président

*M. Sammy Forcillo
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

Vice-présidents

*M. Pierre Lampron
Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont – La
Petite-Patrie*

*M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount*

Membres

*M. Robert Coutu
Maire de la Ville de Montréal-Est*

*Mme Andrée Hénault
Conseillère de ville
Arrondissement d'Anjou*

*M. Peter McQueen
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont*

*M. François Robillard
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. André Savard
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Léonard*

*M. Bertrand Ward
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds—
Roxboro*

Montréal, le 22 août 2011

Monsieur Harout Chitilian
Président
Conseil de ville de Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport de l'étude publique tenue le 2 juin 2011 sur le Rapport annuel 2010 du vérificateur général de la Ville de Montréal ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 16 juin 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Sammy Forcillo, FCA
Président

Original signé
Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Original signé
Edwige Noza
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
• Le processus d'étude publique	4
Le Rapport 2010 du vérificateur général	5
Les commentaires des citoyens	11
L'analyse des membres de la commission	11
Les recommandations de la commission	14
Le rapport minoritaire de Vision Montréal (M. Lampron et M. Robillard)	16

Introduction

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique le 2 juin 2011 sur le Rapport annuel 2010 du vérificateur général de la Ville de Montréal. À cette occasion, M. Jacques Bergeron, vérificateur général, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la commission.

Après avoir entendu les commentaires des participants, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 16 juin 2011. Ces recommandations sont adressées aux conseils municipal et d'agglomération.

Le processus d'étude publique

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à quelque 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Un peu moins de 10 personnes (citoyens et journalistes) ont assisté aux assemblées publiques des 2 et 16 juin 2011. Un citoyen s'est adressé à la commission et les membres de la commission ont adressé des questions et fait part de leurs commentaires au vérificateur général de la Ville de Montréal, M. Jacques Bergeron. La commission n'a reçu aucun mémoire.

La commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations.

Le Rapport 2010 du vérificateur général

Comptant plus de 400 pages, le rapport du vérificateur général comporte six parties :

- Les commentaires et recommandations du vérificateur général;
- La situation du Bureau du vérificateur général;
- La reddition de comptes de la ligne éthique du vérificateur général;
- L'audit d'états financiers;
- La vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
- Les annexes.

M. Bergeron a présenté succinctement à la commission les faits saillants de son rapport en s'attardant plus particulièrement à la vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information.

Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

M. Bergeron a présenté un résumé de son rapport à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur. Il a souligné d'entrée de jeu que la situation du Bureau du Vérificateur général (BVG) s'est améliorée en ce qui a trait aux postes comblés, passant de 33 à 35 en 2010. Il a rappelé ensuite le dossier de la ligne éthique et son transfert, en mars dernier, au Service du contrôleur général. Le BVG assurera le suivi des 54 signalements en cours d'analyse au moment du transfert, ce qui nécessitera un budget supplémentaire pour 2011.

M. Bergeron a présenté un tableau montrant l'état des recommandations du BVG au fil des ans. Il en ressort que 74 % des recommandations ont été réalisées et que 14 % sont en cours de réalisation. Seulement 25 recommandations sur 983 n'ont pas été réalisées, dont une relative à la création d'une politique sur la classification de l'information par la Direction générale. M. Bergeron juge cette recommandation fondamentale dans la gestion adéquate de la sécurité de l'information.

Le vérificateur général a abordé ensuite les mandats de vérification exécutés en cours d'année.

Délivrance des permis aux cafés-terrasses

Le BVG s'est penché sur quatre arrondissements pour vérifier si les permis sont autorisés et délivrés selon les exigences réglementaires, si les frais sont correctement perçus et si le processus de délivrance se déroule bien. La vérification a permis de constater que dans un cas (arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie), plusieurs commerçants opèrent sans permis et

des permis sont délivrés avant la facturation des frais d'occupation. L'arrondissement a proposé des mesures pour redresser la situation.

Entente d'achat collective pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau

Les arrondissements et les services centraux peuvent utiliser cette entente pour effectuer leurs acquisitions. À l'été 2009, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement de l'entente. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme qui est le même depuis 17 ans. La vérification a porté sur le processus d'adjudication du contrat et sur la correspondance entre les prix facturés et ceux prévus à l'entente.

Le BVG a constaté que la Ville ne peut recenser l'historique détaillé des fournitures acquises et doit se fier aux rapports mensuels du fournisseur qui a le contrat. De plus, aucun rapport de consommation n'a été joint aux documents d'appel d'offres, ce qui fait que seul le fournisseur actuel possédait cette information. Le BVG juge que l'adjudicataire était donc largement favorisé car il connaissait les habitudes de consommation de la Ville et pouvait donc procéder à des analyses préalables pour déterminer son offre de prix. Le prix de l'adjudicataire a été 60 % moins cher que celui du deuxième soumissionnaire.

La vérification a aussi permis de constater que la liste des produits à forte consommation représente seulement 15 % des achats totaux effectués auprès du fournisseur en 2008. De plus, les unités d'affaires se procurent des articles qui sont exclus de l'entente et ne bénéficient donc pas des escomptes proposés par l'adjudicataire. Le BVG a constaté que la surveillance par la Ville des prix soumis par le fournisseur est défailante.

Gestion des allocations automobiles

En 2009, 1502 employés ont bénéficié d'une allocation automobile pour un montant de 3,6 M\$. La vérification des dossiers d'autorisation ne montre aucun résultat d'une quelconque analyse formelle des besoins réels de verser une allocation automobile. Dans l'échantillon consulté, aucun contrôle particulier n'a été instauré pour s'assurer que les employés transmettent les formulaires requis afin de justifier les déplacements. Ceci empêche également la compilation de renseignements de gestion pertinents pour évaluer le bien-fondé de reconduire ou non une allocation.

Considérant que plusieurs détenteurs d'une allocation ont parcouru un nombre de kilomètres moins élevé que le kilométrage de base couvert par l'allocation (11 % des détenteurs n'ont rapporté aucun kilométrage), le BVG estime que la Ville pourrait réaliser une économie de 1,5 M\$ annuellement en optant pour un remboursement en fonction du nombre kilomètres parcourus. La comparaison avec les politiques appliquées dans cinq grands organismes

montre aussi que le coût réel pour la Ville pourrait être grandement diminué si on appliquait les politiques de ces organismes.

Gestion des subventions

Le BVG voulait s'assurer que les unités d'affaires entreprennent les démarches nécessaires auprès des gouvernements pour bénéficier des subventions auxquelles la Ville a droit. Une vérification a donc porté sur certains programmes d'aide gouvernementale actifs en 2010. Le BVG a constaté d'abord qu'il n'y a pas de processus formel, structuré et organisé visant à uniformiser la gestion des subventions et que chaque unité a ses propres pratiques en cette matière.

Dans le cas de Imaginer – Réaliser Montréal 2025, le risque de ne pas atteindre un taux d'utilisation de 100 % des subventions est très important, car l'atteinte est en fonction de la réalisation effective de deux projets (Havre de Montréal et Place du Canada). Le risque est difficile à gérer parce que les deux projets présentent une marge de manœuvre nulle et un cheminement critique qui ne tolère aucun retard.

Dans le cas des programmes de subventions liés aux infrastructures sportives et récréatives, le BVG a constaté qu'il n'y a pas de processus formel de traitement des demandes ni de guide visant à encadrer la gestion des demandes de subventions et les protocoles d'entente. Les délais de transmission des demandes sont longs et le suivi n'est pas fait de façon systématique par les requérants.

Enfin, pour ce qui est du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), la programmation des travaux s'étend au-delà de la date butoir de 2013 pour quelque 26,8 M\$, ce qui permettrait de réclamer 2 M\$ de subventions. Cependant, les représentants du Service de l'eau n'ont pu fournir une preuve de la prolongation de l'entente pour une année supplémentaire.

Plan de réalisation des travaux d'infrastructures à la Division des ponts et tunnels

L'inventaire des ponts et tunnels de la Ville compte près de 600 ouvrages d'art et structures connexes, dont 65 % ont plus de 50 ans. En septembre 2010, on estimait à 82 M\$ par an pendant 10 ans le montant nécessaire pour atteindre un seuil de 85 % des actifs en bon état. Le BVG s'est intéressé à la priorisation des interventions, au partage des responsabilités en fonction des compétences (Ville, agglomération, arrondissements) et à l'analyse du processus de planification.

Le BVG a constaté que :

- la Division des ponts et tunnels voit à la planification et à la gestion de toutes les activités d'investissement sans distinction des structures situées sur le réseau local relevant des arrondissements, ce qui amène une situation de non-conformité ;
- certaines données ne peuvent être disponibles car des plans «tel que construit» sont manquants;
- les cibles établies n'ont pas été respectées en 2010 et risquent de ne pas l'être en 2011 ;
- le système de gestion des données ne répond pas adéquatement aux besoins ;
- les activités d'entretien, de réparation et de réfection ne sont pas intégrées dans le cadre d'une stratégie globale d'intervention ;
- il n'y a pas d'analyse systématique des coûts-bénéfices de la réalisation des travaux au moment prévu, ni d'évaluation des coûts générés par le report des projets ;
- les niveaux de service et d'investissement à long terme n'ont jamais été entérinés clairement et spécifiquement par les instances de la Ville.

Projets de développement du Quartier des spectacles

Le BVG a examiné trois projets : le 2-22 Sainte-Catherine Est, le quadrilatère Saint-Laurent et l'édicule Saint-Laurent. La vérification a porté sur les années 2005 à 2010 et a consisté à s'assurer que les démarches de développement des projets étaient clairement définies et conformes aux lois et règlements, que les contrôles étaient appropriés et les démarches bien documentées.

Le BVG a constaté que :

- le mandat a été octroyé par le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, alors que la loi prévoit qu'un maire ne peut octroyer de contrats sauf en cas de force majeure ;
- la Ville n'a pas lancé d'appel de propositions de promoteurs et a accordé le mandat à un organisme à but non lucratif (OBNL) ;
- pris isolément, le projet du 2-22 ne répond pas aux critères établis en ce qui a trait à la rentabilité financière
- des décisions importantes ont été prises avant même les résultats des études de rentabilité qui n'ont pas été mises à jour depuis quatre ans malgré l'évolution du dossier ;
- les orientations quant aux enjeux patrimoniaux ne sont pas clairement établies ;
- la revue de l'état d'avancement des trois projets indique un risque important de retard.

Sécurité des Active Directory (AD)

L'Active Directory permet une gestion centralisée de la sécurité et des codes d'accès aux ordinateurs. Il répertorie tous les éléments du ou des réseaux (codes d'accès, postes de travail, imprimantes, etc.). La gestion et la configuration sécuritaire de l'AD sont des éléments essentiels à la sécurité du réseau de la Ville. Le BVG a vérifié si les mécanismes de gestion et de configuration de l'AD sont en place et adéquats.

Le BVG a constaté qu'il y avait plusieurs AD au sein du réseau informatique de la Ville. Les impacts d'une telle situation sont multiples : difficultés à maintenir un niveau de sécurité homogène, difficultés à établir un plan de relève informatique efficace et augmentation des coûts de gestion et d'infrastructure. De plus, les fichiers journaux ne sont pas envoyés systématiquement dans un serveur dédié où les administrateurs de système auraient accès en lecture seulement et ne pourraient pas les modifier. Le BVG a aussi noté des faiblesses quant aux logiciels antivirus, aux mots de passe et autres paramètres de sécurité et au grand nombre de comptes privilégiés à accès illimité sans réelle justification.

Tests d'intrusion physique

Le BVG a voulu s'assurer de la présence de mécanismes de contrôle pour empêcher les intrus d'accéder à des actifs critiques. Des tests d'intrusion ont été menés dans 31 sites ciblés. Les intrusions ont été réussies en tout ou en partie dans 23 sites, soit 74 % de l'ensemble. En raison de la criticité des sites, le rapport n'identifie nommément aucun site. Ces faiblesses de sécurité sont extrêmement préoccupantes pour le vérificateur général, notamment face aux possibilités d'actes de sabotage, de terrorisme, de vols d'informations confidentielles ou d'équipement.

Projet Faubourg Saint-Laurent – vente du terrain de la phase III

En février 2010, le conseil municipal a approuvé la vente du terrain de la phase III du projet Faubourg Saint-Laurent pour un prix de 1,5 M\$. Le conseil a avait initialement approuvé un accord de développement en 1999. Le terrain de la phase III devait à l'origine être vendu au plus tard le 22 mars 2003. Suite à sa vérification, le BVG a fait entre autres les constats suivants :

- manque de fermeté de la part de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour faire appliquer les clauses de l'accord de développement et en assurer le suivi ;
- grande tolérance envers le promoteur, ce qui a eu pour effet d'apporter deux amendements à l'accord de développement (2001 et 2004) et de permettre au promoteur de déposer deux offres d'achat non respectées ;

- le prix de vente établi aux fins de l'acte de vente de février 2010 aurait été sous-estimé et ne représentait qu'une fraction du coût d'acquisition, ce qui a entraîné une perte financière importante et réelle (ce pattern serait similaire pour les deux autres terrains vendus précédemment).

Commentaires et recommandations du vérificateur général

Le vérificateur général a présenté ensuite un certain nombre de commentaires et de recommandations relatifs au fonctionnement du BVG. Il a rappelé d'abord les intrusions dans ses communications électroniques et la requête déposée en Cour supérieure. Conséquence de ces intrusions, deux dossiers de vérification n'ont pu être complétés à temps pour le rapport annuel (Bixi et projet de remplacement de la Commande centralisée à la STM). M. Bergeron a recommandé au conseil d'appuyer le principe d'un réseau informatique indépendant pour le BVG, d'adopter une motion visant le déménagement à court terme du Service du contrôleur général et de donner des instructions à la Direction générale pour que les enquêtes du contrôleur général soient adéquatement encadrées.

Suite à l'opinion d'audit avec réserve du vérificateur externe sur les comptes du BVG, M. Bergeron considère que la firme est allée au-delà de son mandat et a recommandé de lui donner instruction de respecter le mandat qui lui avait été confié.

Considérant que le champ de responsabilité du BVG s'étend maintenant au périmètre comptable de la Ville, M. Bergeron a recommandé que son budget soit calculé sur la base du budget de fonctionnement de la Ville ainsi que de ceux de l'ensemble des organismes dont il a la responsabilité de vérifier les comptes et les affaires.

En ce qui a trait au contrat de services professionnels pour la vérification externe, M. Bergeron a recommandé au conseil de prendre les dispositions pour s'assurer que l'exécution du mandat convenu avec la firme externe respecte les conditions de l'appel d'offres dans l'optique d'atteindre les objectifs de transfert d'expertise et de coûts en découlant.

M. Bergeron a aussi recommandé que l'excédent au budget de fonctionnement du BVG pour 2010 soit affecté à son budget de 2011 et qu'il en soit ainsi à l'avenir.

Compte tenu du transfert de la ligne éthique au Service du contrôleur général et des dossiers encore actifs qui demeurent sous la responsabilité du BVG, M. Bergeron prévoit demander un budget additionnel pour le traitement des signalements en cours au moment du transfert de la ligne éthique.

Les commentaires des citoyens

Un citoyen a pris la parole lors de la période de questions des citoyens au cours de l'assemblée d'adoption des recommandations. Son commentaire concernait la réduction du taux de taxation à la Ville de Montréal suite aux récentes hausses de taxes foncières. Il est d'avis qu'une gestion plus étroite des allocations automobiles serait un moyen de récupérer des sommes d'argent.

L'analyse des membres de la commission

Le suivi des recommandations des années antérieures a fait l'objet de quelques questions de la part des membres, tant par le nombre de recommandations qui n'ont pas été mises en application entre les années 2005 et 2009 que qualitativement. À cela, le représentant du BVG précise que les 25 recommandations portant le statut « non faites » sont pour la plupart de moindre importance. Cependant, le BVG se dit préoccupé par une recommandation portant sur l'élaboration d'une politique sur la classification de l'information formulée dans son rapport annuel de 2006 qui n'est toujours pas mise en application.

Un membre s'est intéressé aux règles d'attribution des contrats dans le cas de l'entente d'achat collective pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau. Un représentant du BVG a précisé que pour ce contrat, l'adjudicataire était le seul à posséder l'historique de consommation de la Ville. Il est d'avis que tous les soumissionnaires devraient avoir accès à ces renseignements pour une meilleure équité.

Les tests d'intrusion physique dans les immeubles municipaux ont suscité l'intérêt des commissaires qui, d'une part, se demandent si des mesures de sécurité plus serrées ont été instaurées depuis les vérifications et d'autre part, si les tests visaient également les bâtiments des arrondissements. Le vérificateur ne peut dévoiler les endroits visités par son Bureau et ajoute que certaines mesures ont déjà été entreprises, mais qu'il est toujours en attente de plans d'action des unités d'affaires concernées. Par la suite, le BVG pourrait entreprendre d'autres tests d'intrusion physique.

Le dossier du faubourg Saint-Laurent et les circonstances de la vente du terrain de la phase III ont été soulevées. Un commissaire est d'avis qu'il y aurait lieu d'apporter une attention particulière à l'évolution des valeurs marchandes lors de ventes de terrains étalées sur une longue période. Le BVG a présenté un certain nombre de recommandations à la Direction des stratégies et transactions immobilières afin que des correctifs soient apportés lors d'éventuelles transactions.

Au chapitre du plan de réalisation des travaux d'infrastructures, un commissaire a demandé si la structure de gouvernance ne serait pas la cause des failles dans le suivi des interventions sur des équipements critiques comme les ponts et tunnels. Le représentant du BVG reconnaît l'existence d'un problème lié aux compétences des niveaux de gouvernance.

La question de la gestion des allocations automobiles a également été abordée. Le BVG a fait état de plusieurs cas de figure où une allocation automobile continue d'être octroyée à un fonctionnaire alors qu'il n'y aurait plus droit.

Concernant le dossier de transfert de la ligne éthique, le BVG a précisé qu'une évaluation de chacun des signalements est effectuée et qu'il ne traite que ceux qu'ils considèrent pertinents. Le BVG évalue qu'un signalement représente une dépense d'environ 3000 \$, ce qui serait comparable à celui d'autres villes où existent des lignes éthiques.

La question du nombre d'employés au BVG a également fait l'objet de discussions. Les commissaires ont constaté une augmentation des effectifs au BVG et se disent heureux. Quant aux démarches pour la certification de maîtres de stage, le BVG considère que son bureau n'est pas l'endroit approprié pour la tenue d'un stage. Les besoins du BVG sont plutôt en regard de la vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information.

D'autres interrogations ont porté sur la demande du BVG d'avoir un réseau informatique autonome, la vérification des comptes et des contrats octroyés par le BVG par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que sur les demandes budgétaires du BVG. À ce sujet, le vérificateur général souhaiterait voir augmenter son budget annuel de 5 M\$ à 6,4 M\$.

Il a finalement été question des méthodes d'enquêtes du vérificateur général et l'étendue de son pouvoir dans le cadre d'enquêtes menées par son bureau.

La commission ayant procédé à l'analyse du rapport du vérificateur général suite à l'assemblée publique, les commissaires ont formulé les recommandations qui suivent.

Les recommandations de la commission

Les recommandations de la commission ont été adoptées à la majorité des membres présents.

Considérant le taux très élevé de mise en œuvre des recommandations du vérificateur général au sein de l'appareil municipal;

La commission félicite le Bureau du vérificateur général pour la qualité et la pertinence de ses recommandations et fait les recommandations suivantes au conseil :

R-1

Que la Direction générale invite les unités d'affaires à poursuivre leurs efforts pour répondre positivement aux recommandations du vérificateur général dans un délai raisonnable.

R-2

Que le vérificateur général introduise à son rapport 2011, la présentation d'une évaluation qualitative des réponses aux recommandations formulées aux unités d'affaires.

R-3

La commission réitère avec insistance sa recommandation faite l'an dernier à savoir :

Que le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal entreprenne les démarches en vue de devenir un maître de stage reconnu par l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ), d'ici le 31 décembre 2011.

R-4

Que le Bureau du vérificateur général développe des activités visant à promouvoir auprès des étudiants des facultés universitaires pertinentes les carrières en vérification au sein de son unité.

Que la Direction générale mandate le Service du capital humain pour soutenir le Bureau du vérificateur général dans cette démarche.

R-5

La commission réitère sa recommandation faite l'an dernier à savoir :

Dans la perspective d'optimisation des ressources, que le Bureau du vérificateur général continue de partager la tâche de vérification financière à parts égales avec les vérificateurs externes, et ce afin de permettre aux ressources du Bureau du vérificateur général de réaliser les mandats de vérification de conformité et les missions de vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information; le tout visant à assurer l'efficacité, l'efficience et les économies des opérations des unités d'affaires de la Ville.

Enfin, la commission souligne qu'elle a pris bonne note des recommandations et des commentaires inscrits au premier chapitre du rapport du vérificateur général et qu'elle attendra les conclusions de l'enquête du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'intrusion dans les communications électroniques du vérificateur général avant de faire d'autres recommandations au conseil.

Le conseiller Pierre Lampron (Vision Montréal) a annoncé que le conseiller François Robillard et lui déposeraient un rapport minoritaire.

Le rapport minoritaire

Rapport minoritaire de Vision Montréal (MM. Lampron et Robillard)

Nous souscrivons avec enthousiasme aux recommandations du comité qui a étudié le rapport annuel du Vérificateur Général. Elles témoignent d'un grand respect pour l'institution et reconnaissent la qualité du travail accompli par le Vérificateur général et son équipe.

Nous voulons par ailleurs donner suite à une de ses principales recommandations et enjoindre le conseil municipal à doter le vérificateur Général d'un budget prévisible suffisant, première garantie de son autonomie et de son indépendance vis à vis l'administration de la ville.

C'est pourquoi, nous recommandons:

Que le budget du Vérificateur Général soit dorénavant déterminé en fonction du périmètre comptable de la ville et qu'il soit établi par un % du budget consolidé qui intègre les budgets de tous les organismes qui relèvent de l'autorité de la ville de Montréal.

Pierre Lampron
Vice-président
Commission sur les finances et l'administration

Au nom de l'opposition officielle